

# Prêt COVID RESISTANCE



A partir du **16 avril**, plateforme unique pour déposer une demande :

[www.ttpe.initiative-sud.com](http://www.ttpe.initiative-sud.com)

## Qu'est-ce que le prêt COVID Résistance ?

- # Prêt à l'entreprise ou à l'association compris entre 3 000€ et 10 000€,
- # Sans apport complémentaire obligatoire,
- # Possibilité de différé de remboursement de 18 mois maximum,
- # Durée de remboursement de 5 ans maximum,
- # Tout type d'entreprise ou d'association :
  - dont le siège social est en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
  - autonome au sens de la réglementation européenne,
  - jusqu'à 20 salariés,
  - connaissant une baisse d'activité d'au moins 30% ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.

## Quelles sont les étapes pour en bénéficier ?

**MONTAGE DU DOSSIER**  
Montage du dossier de financement en ligne,  
par l'entreprise ou, sur simple demande,  
par l'un des partenaires opérationnels

**PRÉSENTATION DE VOTRE DEMANDE  
EN COMITÉ D'AGRÉMENT INITIATIVE**  
instruction par un chargé d'affaires et  
expertise en comité



**1** INSCRIPTION SUR LE SITE

**2** DEPOT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE  
par vous ou votre structure d'accompagnement

**3** DÉBLOCAGE DES FONDS  
après signature du contrat de prêt

Les co-financeurs locaux :

L'instructeur :